

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018 – 06 – 08 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE DÉPARTEMENT RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY ENTRE LA RUE DEJEAN-CASTAING ET L'IMPASSE VERLAINE

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION

Patrick MALVAES donne procuration à Xavier PARIS
Sylvie BANSARD donne procuration à Evelyne DONZEAUD
Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ
Alain POLI donne procuration à André CASTANDET

ABSENT

Jérémy DUPOUY

Tony LOURENÇO a été nommé secrétaire de séance

La commune va réaliser les travaux d'aménagement de l'avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny sur la portion comprise entre la rue Déjean-Castaing et l'impasse Verlainne.

Ces travaux seront réalisés sur les dépendances de la voirie départementale en agglomération et en liaison avec les travaux d'investissement du Département relatifs au renouvellement de la couche de roulement de la chaussée de la RD650.

Afin de ne pas dissocier la réalisation des différents travaux (chaussée, piste cyclable, cheminement piétonnier, stationnement, réseaux, espaces verts, bordures et caniveaux...), le Département autorise la commune à effectuer ces travaux et lui confie la maîtrise d'ouvrage de la partie revêtement de la chaussée et travaux préparatoires.

Le projet de convention, joint en annexe à la présente délibération, fixe le programme et les conditions techniques et financières de réalisation de cette opération, ainsi que le montant prévisionnel du financement par le biais d'un fonds de concours s'élevant à 48 888,00 € H.T. maximum.

Afin d'acter le périmètre d'intervention et la nature des travaux sur lesquels chacun s'engage, je vous propose de bien vouloir:

- APPROUVER les termes de la convention entre le Département et la commune relative à cette portion d'aménagement de l'avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny,
- AUTORISER le Maire ou son représentant à signer la-dite convention et tout document y afférent

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



Affiché le... 22 Juin 2018
GUJAN-MESTRAS le 22 Juin 2018